

stens). Les ratifications ont été changées aujourd'hui par le ministre des Etats-Unis, et lui-même (applaudissements).

— Le 4 juillet à Toulouse, le thermomètre était à 40 degrés centigrades, c'est-à-dire, 32 de Réaumur et 104 de Fahrenheit.

Note. Un degré de Réaumur donne $\frac{5}{9}$ centigrades, par conséquent 4, Réaumur sont 5, centigrade, et ainsi de suite; il n'y a aucune difficulté vu que le 0 des deux thermomètres est le même.

Il n'en est pas ainsi de Fahrenheit, parce que son froid artificiel, ou 0, répond au $\frac{13}{9}$ degré du froid de Réaumur, et le 0 ou froid de Réaumur répond à 31 degré de chaleur de Fahrenheit; et 1 degré de Réaumur fait $\frac{9}{5}$ de Fahrenheit ou 4 degrés de Réaumur sont 9 de Fahrenheit. D'après cela: pour changer les degrés de Fahrenheit en Réaumur depuis 31 Fahrenheit jusqu'à 21, soustrayez 31, multipliez le reste par 4 et divisez par 9. Depuis 31 Fahrenheit jusqu'à 0, retranchez de 31 le degré que marque le thermomètre et multipliez par 4 pour diviser par 9. Mais depuis le 0 Fahrenheit jusqu'au 55, dernier degré de froid de Fahrenheit, ajoutez 31, et multipliez toujours par 4 divisez par 9, mais dans cette dernière progression on perd une fraction de degré.

— Les Dames du Sacré Cœur ouvriront leur nouveau Pensionnat de St. Vincent le cinq du mois prochain.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

— La *Gazette de Lyon* publie les extraits suivants d'une correspondance du 18 juin :

“ Par une coïncidence singulière, le cardinal Mastai-Ferretti, que le sort avait désigné pour dérouiller le scrutin qui devait décider de son élection et lire à haute voix les noms écrits sur les bulletins; quand il arriva au huitième vote en sa faveur, il fut tellement saisi qu'il se laissa tomber sur un siège et ne put continuer. Patrizzi, le cardinal-vicaire, fut aussitôt nommé pour le remplacer. Lorsque Mastai eut surmonté sa désillusion, il dit aux cardinaux qu'il se voyait obligé de les avertir qu'ils compromettaient leur conscience en lui donnant leurs voix, qu'il savait de source certaine et par la connaissance qu'il avait de lui-même, qu'il était tout-à-fait indigne de la papauté. Ces paroles, qui émuirent les cardinaux jusqu'aux larmes, n'étaient point propres à leur faire changer d'avoir; aussi les votes allèrent leur train et il fut proclamé Pape à une majorité de 37 voix. Il faut remonter au 16e siècle, aux élections de St. Pie V, de Jules II, pour trouver un concile aussi court.....”

“ La Providence divine a montré son action protectrice sur l'Eglise d'une manière sensible dans cette élection, et par la promptitude avec laquelle elle a été faite et par le choix du sujet, qui était sans contredit le plus digne. On avait toujours dit que c'était un homme trop distingué par ses connaissances, son zèle, sa prudence, pour ne pas devenir pape; qu'il finirait par là à un concile ou à un autre. Son âge peu avancé faisait néanmoins douter qu'il fut élu au dernier concile....”

L'auteur de la correspondance dont nous venons de citer quelques passages rapporte qu'au moment où le cardinal Mastai s'est montré pour la première fois comme pape à son peuple, on ne pouvait se rendre compte de ce qu'on éprouvait, puis il ajoute :

“ Dans ce moment il était impossible de ne pas voir le sceau divin du Vicaire de Jésus-Christ imprimé sur cet homme; l'émotion du peuple est absolument impossible à décrire, tout le monde avait les larmes aux yeux, les genoux tremblaient, c'était une espèce de fièvre. Un de nous avait à côté de lui une dame protestante qui fondait en larmes. Que n'eussent-ils pu être tous présents à ce spectacle, ceux qui ne connaissent pas l'autorité du successeur de St. Pierre !

On écrit à la *Gazette du Midi* que la cérémonie de la prise de possession à St Jean-de-Latran est renvoyée au mois d'octobre.

On lit dans une autre correspondance que le cardinal Gizzi est habituellement souffrant de la goutte qui le condamne à garder la châsse dix mois sur douze.

Une autre porte ce qui suit :

“ Le cardinal Micara est entré malade au concile. Il n'a pas même pu se rendre à la chapelle du scrutin: il a fallu aller recevoir son vote dans sa cellule. Sa santé ne s'est pas améliorée depuis.

— On écrit de Rome :

“ Sa Sainteté a formé une congrégation de six cardinaux, pris parmi ceux qui, par leur position et leurs charges antérieures, ont une connaissance plus approfondie et plus exacte des affaires. Cette congrégation doit tenir sa première séance le lendemain de la Saint-Pierre, 30 juin. Elle se compose des trois cardinaux-évêques, Macchi, sous-doyen du Sacré-Collège, Lambruschini, secrétaire-d'Etat sous Grégoire XVI, Mattei, secrétaire-d'Etat sous Grégoire XVI, pour les affaires de l'intérieur, des deux cardinaux-prêtres, Amat-di-sau-Filipo-e-Sorso, et Gizzi, et du cardinal-diacre Bernetti, vice-chancelier de la sainte Eglise romaine.”

SUISSE.

— On écrit de Genève à la *Gazette du Simplon*:

“ Notre nouvel évêque, Mgr. Marille, est arrivé sans aucun pompe dans cette paroisse catholique de Genève dont il a été expulsé comme curé. Le même magistrat (M. le syndic Demole) qui avait présidé à cette mesure est allé lui faire deux visites, après que le prélat lui en eut fait une en arrivant. Les catholiques de Genève, guidés par les sentiments de vive affection qu'ils professent pour leur ancien prieur, voulaient d'abord lui faire une pompeuse réception. Mgr. Marille a enfin obtenu, à force d'instance, que tout se passerait en famille et de la manière la plus modeste, pour ne pas heurter certaines susceptibilités. Cependant il n'y a toujours point de curé à Genève, et cet état de choses ne peut se prolonger longtemps. On assure que l'évêque de Fribourg ayant refusé de faire plus longtemps des présentations inutiles pour ce poste, l'affaire sera portée directement au nouveau Pape, qui nommerait à cet curé.”

Univers.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Chemin de fer de Montréal à Portland. — Nous avons dit quelques mots dans notre feuille de lundi soir sur la grande assemblée qui a eu lieu dans l'après midi sur le champ-de-mars. Tous les journaux se sont accordés à proclamer cette réunion comme la plus grande, la plus respectable dont Montréal ait été témoin depuis longtemps. L'harmonie la plus parfaite a régné durant tous les procédés qui ne se sont terminés qu'à une heure très avancée.

Nous donnons plus bas sur cette assemblée quelques détails que nous empruntons à la *Revue*, ainsi que les résolutions qui ont été adoptées. Nous commençons aujourd'hui la publication des discours qui ont été prononcés par les différents orateurs qui ont pris la parole en cette occasion. Leur longueur nous empêche de les donner tous dans la même feuille. Nous terminerons cette publication dans notre prochain numéro. Nous avons traduit ces discours des journaux anglois.

L'honorable L. H. Lafontaine fut appelé au fauteuil, sur motion de D. Davidson, écr., secondé par A. T. Galt, écr. L'hon. président a ouvert l'assemblée par un excellent discours qui fut bien apprécié de la multitude et vivement applaudi.

M. B. Holmes prit ensuite la parole et proposa la 1^{re} résolution en l'accompagnant de remarques très appropriées.

Proposé par B. Holmes, écr. secondé par James Logan, écr.

Résolu, 1. Que cette assemblée est d'opinion que le chemin de fer entre le fleuve St. Laurent et la mer Atlantique, est maintenant devenu indispensable, comme étant une de ces mesures principales qui, en nous offrant de nouvelles voies de négocié, nous mettront en état de nous conformer à la nouvelle politique et aux nouvelles lois commerciales de l'Angleterre. Que ce n'est pas sans juste titre que nous devons nous fier à ce moyen pour retenir par devers nous le commerce du Haut-Canada, pour fournir aux Etats de la Nouvelle Angleterre nos produits, (branche de commerce d'un grand prix par elle-même) et pour s'assurer une partie du transport des produits et marchandises des îles de l'Ouest. Que, pour ces raisons entières cette mesure est de la dernière importance à toute la province, et est digne d'un appui général.

M. Hincks parla sur cette résolution; il fut écouté avec attention et fit un bon discours. M. Cartier lui succéda, et s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de bonheur et d'apropos: son discours fut vivement applaudi et goûté de l'assemblée. M. D. entra au long dans des détails statistiques sur les rails-roads, pour prouver les chances de succès du chemin de fer de Portland; son allusion à la position de la Belgique en 1835 et à l'analogie de notre position d'aujourd'hui était très remarquable; la Belgique était géographiquement positionnée vis-à-vis les états du continent Européen comme nous sommes vis-à-vis des états de l'Amérique. La Belgique comprit ce qu'elle pouvait faire comme voie de transit; elle améliora ses communications intérieures et elle centra son commerce et sa prospérité. Ne devons-nous pas faire de même, ajouta M. C. ? M. Cartier donna aussi lui l'exemple comme M. Lafontaine, en prenant plusieurs parts.

M. Drummond succéda à M. Cartier, et avec cette éloquence qui jamais ne lui fait défaut, s'étendit au long sur l'entreprise et ses avantages.

Le Docteur Beaubien proposa la 2^e résolution, en adressant quelques mots à l'assemblée; qui furent bien reçus et parfaitement convenables.

Proposé par le Dr. Beaubien, écr., secondé par John Tiy, écr.

Résolu, 2. Que la cité de Montréal doit nécessairement retirer des avantages majeurs du chemin proposé, partageant comme elle le sera non seulement les avantages généraux qui doivent en résulter, mais encore ceux d'un caractère local et spécial qui découlent de toute entreprise de ce genre. Que l'effet de ce chemin, en joignant Montréal au port le plus rapproché de la côte Atlantique, et ouvrant une grande avenue à travers un grand et fertile district du pays, doit être d'étendre son commerce, d'ajouter à sa population et à sa richesse, et d'augmenter la valeur des propriétés foncières. Que sans ce chemin, la cité de Montréal doit à l'avenir retrograder, en ayant que le commerce l'abandonnera sera détourné sur des points plus accessibles; et avec le commerce défaillant, viendront comme suites inévitables le décroissement de la population et une haine ruineuse dans la valeur des biens fonciers. Que sans ce point de vue c'est l'opinion de cette assemblée qu'il est du devoir impérieux de tous les citoyens de souscrire à cette entreprise, chacun en